

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER POUR PERSONNE PHYSIQUE

Organisateur : Association **OGEC St JOSEPH, 2 rue des Ecoles, 85200 PISSOTTE**
se déroulant le **Dimanche 9 Octobre 2022 à PISSOTTE**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département :

Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

-de ne pas être commerçant (e)

-de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

-de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mètres

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre de la Mairie de Pissotte.

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE PISSOTTE

Art 1 : Le prix de l'emplacement est fixé à :

Pour les particuliers : - 3 € le ml (inscription internet)

- 4€ le ml (inscription sur place)

Pour les professionnels : - Forfait minimum obligatoire de 10m = 50€

- 5€ le mètre supplémentaire

Art 2 : Le métrage facturé sera fonction du véhicule utilisé (forfait), puis au mètre supplémentaire.

- Voiture = 5 mètres minimum

- Fourgon = 8 mètres minimum

- Une remorque en plus = 3 mètres de plus

Art 3 : Les inscriptions **seront enregistrées selon leur ordre de réception.**

Art 4 : **Le placement n'est pas libre**, pour des raisons évidentes de sécurité, **il est exclusivement réalisé par les organisateurs.**

Art 5 : **Les emplacements seront attribués de 5h00 à 8h00.**

Art 6 : Les inscriptions le jour-même se feront en fonction des places restantes à partir de 7h30.

Art 7 : **Il est interdit de vendre toute arme à feu, animaux de toute nature et tous produits illicites.**

Art 8 : **Les organisateurs déclinent toute responsabilité** concernant d'éventuels vols ou dégradations.

Art 9 : **Il ne sera procédé à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.**

Art 10 : **L'inscription à ce vide grenier vaut acceptation de ce règlement.**

Art 11 : **Tout exposant s'engage à respecter le présent règlement sous peine d'exclusion.**

Signature :

MODALITES D'INSCRIPTION

Votre inscription sera effective à partir du moment où nous aurons reçu avant le 7 Octobre 2022 :

-Votre demande d'inscription

-Attestation ci jointe complétée signée

-Une copie de votre pièce d'identité recto verso

- Le règlement du Vide grenier signée

-Votre règlement

Adressés à :

OGEC ST JOSEPH, 2 RUE DES ECOLES, 85200 PISSOTTE

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER POUR PROFESSIONNEL

Organisateur : Association **OGEC St JOSEPH, 2 rue des Ecoles, 85200 PISSOTTE**
se déroulant le **Dimanche 9 Octobre 2022 à PISSOTTE**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

.....

N° de registre du commerce/des métiers : de

.....

dont le siège est au (adresse):

.....

ayant la fonction de :

Adresse du représentant :

.....

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

-Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

-Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mètres

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre de la Mairie de Pissotte.

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE PISSOTTE

Art 1 : Le prix de l'emplacement est fixé à :

Pour les particuliers : - 3 € le ml (inscription internet)

- 4€ le ml (inscription sur place)

Pour les professionnels : - Forfait minimum obligatoire de 10m = 50€

- 5€ le mètre supplémentaire

Art 2 : Le métrage facturé sera fonction du véhicule utilisé (forfait), puis au mètre supplémentaire.

- Voiture = 5 mètres minimum

- Fourgon = 8 mètres minimum

- Une remorque en plus = 3 mètres de plus

Art 3 : Les inscriptions **seront enregistrées selon leur ordre de réception.**

Art 4 : **Le placement n'est pas libre**, pour des raisons évidentes de sécurité, **il est exclusivement réalisé par les organisateurs.**

Art 5 : **Les emplacements seront attribués de 5h00 à 8h00.**

Art 6 : Les inscriptions le jour-même se feront en fonction des places restantes à partir de 7h30.

Art 7 : **Il est interdit de vendre toute arme à feu, animaux de toute nature et tous produits illicites.**

Art 8 : **Les organisateurs déclinent toute responsabilité** concernant d'éventuels vols ou dégradations.

Art 9 : **Il ne sera procédé à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.**

Art 10 : **L'inscription à ce vide grenier vaut acceptation de ce règlement.**

Art 11 : **Tout exposant s'engage à respecter le présent règlement sous peine d'exclusion.**

Signature :

MODALITES D'INSCRIPTION

Votre inscription sera effective à partir du moment où nous aurons reçu avant le 7 Octobre 2022 :

-Votre demande d'inscription

-Attestation ci jointe complétée signée

-Une copie de votre pièce d'identité recto verso

- Le règlement du Vide grenier signée

-Votre règlement

Adressés à :

OGEC ST JOSEPH, 2 RUE DES ECOLES, 85200 PISSOTTE